

Rapport d'évaluation

Plan d'action MERIGNIES GOLF



Juillet 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise MERIGNIES GOLF dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

MERIGNIES GOLF			
Date d'adhésion au programme	12/02/2021	Date d'engagement dans le programme	08/02/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	01/04/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Septembre 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats de l'analyse	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Chemin de la Valutte, 59710 Mérignies
Secteurs d'activité	Gestion d'un golf (entretien des parcours, accueil clients, enseignement, animations, boutique golf).
Chiffre d'affaires	3 033 800 € en 2021
Nombre d'employés	19
Site web de l'entreprise	https://www.merigniesgolf.com/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise a obtenu le label Argent en 2019 au programme Golf et Biodiversité en lien avec la Fédération Française de Golf, le Museum d'Histoire Naturelle et le Groupement Ornithologique du Nord.

Elle indique avoir déjà réalisé plusieurs actions en faveur de la biodiversité :

- Plantation de 70000 arbres et arbustes depuis 14 ans. 5 ha de plans d'eau. Des fascines de plantes héliophytes sur les 1200 mètres de berges des étangs.
- 10 000 mètres linéaires de fossés sont curés selon un plan phasé sur 5 ans permettant à la faune et à la flore de conserver leur habitat. Corridors de circulation des espèces pour enrichir la trame verte et bleue.
- 10 nids à hirondelles
- 78% du golf est laissé à l'état quasi sauvage, et broyage de ces « roughs » seulement une fois par an, après les périodes de nidification. 3 zones de roughs laissés à l'état 100% sauvages.
- 8 ruches pour favoriser la pollinisation
- Tas de bois morts laissés volontairement aux abords du golf. Les résidus de branchage sont systématiquement broyés et étalés sur l'ensemble des massifs ou laissés sur place. Pierriers.
- Respect des habitats et micro-habitats patrimoniaux.
- Diminution des produits phyto, au bénéfice d'une fertilisation foliaire et sursemis. Recherche constante d'amélioration pour diminuer l'utilisation des phytos, tout en gardant une qualité de jeu optimale sur le terrain (départs, fairways, greens, zones d'entraînement) soit 22% de la superficie totale du golf). La pratique de la fertilisation foliaire sur les greens (qui consiste à renforcer la cellule de la plante, de façon naturelle), permet de diviser par 2 l'utilisation de produits phyto par rapport à un entretien classique.
- 3 zones de haies créées.
- 3 zones de friches à régénération spontanée créées.
- Respect des oiseaux nicheurs dans les bâtiments anciens servant de hangars et ateliers.
- Traitement de la renouée du Japon (espèce envahissante).
- Gestion de l'eau vertueuse pour l'arrosage du golf (réutilisation, eaux de drainage et récupération des eaux de toiture, pas de pompage direct dans la nappe phréatique, ni dans le milieu naturel, ni eau de ville). Eco arrosage grâce à une automatisation et un logiciel dernière génération.
- La durée de vie des machines d'entretien est optimisée : Achat de machines d'occasion de préférence. Réparation sur place, par un mécanicien à demeure. Revente des machines à d'autres golfs quand nous les renouvelons. En fin de vie : désossage des machines et valorisation des métaux et autres matériaux.
- Gestion des déchets dans l'entreprise, notamment les contenants chimiques, les papiers et

cartons (presse à cartons, ballots évacués en déchetterie), les déchets verts (déchets de tonte laissés sur place).

- Limitation de l'éclairage au strict nécessaire (uniquement sécurité aux abords du club house, lumière dirigée vers le bas)
- Calcul du Bilan carbone pour cibler ses actions. Il est prévu de recalculer le bilan tous les 4 ans.
- Achat de tondeuses hybrides pour les greens (zones les plus tondues) pour réduire la consommation de gazoil.
- Communication forte vers le grand public, pour sensibiliser à leur engagement. Changement des mentalités nécessaire pour accepter un parcours plus « naturel » au moins dans ses abords (roughs non fauchés, essences naturelles, insectes, couleur non uniforme sur le terrain pour une même qualité de roule, tri des déchets, réduction des bouteilles plastiques, zéro mégot par terre).
- Vente de gourdes et boîtes à Mégots au ProShop.
- Communication sur le site internet : <https://www.merigniesgolf.com/green-keeping/>
Et rubrique "L'écolo-golfeur" dans chaque newsletter mensuelle : <https://www.merigniesgolf.com/gratte-lapin-120>

Résultats : 196 espèces de faune et flore recensés par le GON (Groupe ornithologique et naturaliste) en 2018, dont certaines sur la liste des espèces rares.

Depuis le dépôt du plan d'action, l'entreprise a obtenu en 2021 le Label Développement durable le sport s'engage, délivré par le Comité National Olympique et Sportif Français.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise a identifié et prioriser les enjeux suivants :

OPERATIONNEL :

Risques : Baisse de la biodiversité due au changement climatique. Augmentation du tarif des intrants et semences.

Opportunités : Contribution à l'augmentation de la biodiversité locale. Large surface engazonnée, puit de carbone et de fraîcheur. Equilibre de l'écosystème du lieu, lutte contre l'érosion. Beauté du parcours et bien-être des golfeurs. Image positive du golf. Economie liées à la raréfaction de tontes et la diminution des intrants.

RÉPUTATION ET IMAGE :

Risques : Pression des golfeurs, des habitants voisins, de la société civile. Le golf n'a pas défini clairement sa raison d'être.

Opportunités : Image du golf valorisée par la biodiversité en hausse sur les sites. Fidélisation des clients et attractivité pour une clientèle en recherche d'authenticité et de grand air. Différenciation par rapport à d'autres activités sportives en salle ou sur terrain artificialisé. Attractivité pour des partenariats.

Fierté des collaborateurs, projet fédérateur.

FINANCEMENT :

Opportunités : accès à des financements intégrant des critères environnementaux

MARCHÉ ET PRODUITS :

Risques : Moindre qualité du parcours et des conditions de jeu si on diminue la fréquence de tonte et la quantité de traitements, donc diminution du nombre de golfeurs.

Opportunités : Intégration de la biodiversité dans la présentation du golf, l'observation de la biodiversité venant enrichir la pratique du golf.

RÉGLEMENTATION ET JURIDIQUE :

Risque : interdiction des produits phytos (2025 ?) et diminution de la qualité de jeu si pas de produits naturels alternatifs trouvés.

Opportunités : Pression sur les fabricants d'intrants pour développer des produits plus respectueux de la biodiversité. Anticiper les réglementations futures, de toute évidence plus strictes.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action porte sur le périmètre de l'entreprise du Golf et du magasin affilié, sur l'ensemble de ses activités et sur sa clientèle.		
Durée et période prévue pour la mise en œuvre	4 (2021-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	10	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Augmentation du nombre de tas de bois morts. • 2. Installation de poubelles à tri sélectif aux abords du Club House pour les golfeurs et visiteurs • 3. Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf • 4. Réduction de la quantité d'engrais épandus sur le golf • 5. Achat de 4 tondeuses hybrides en plus. • 6. Alternative aux produits phytosanitaires pharmaceutiques. Fertilisation foliaire, sursemis et actions mécaniques. • 7. Création d'une longue haie au bout du parcours Rupilly. • 8. Proposer des remises des prix des compétitions de golf plus responsables. • 9. Planter 500 arbres et arbustes par an, en essences locales. • 10. Proposer un textile plus responsable au ProShop
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Observations

La plus-value des actions 2, 3 et 6 vis-à-vis du cadre réglementaire n'est pas explicite.

L'action 8 est plutôt une action complémentaire car relève plus de la sensibilisation des usagers que du cœur de métier de gestion d'espace.

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Implanter 10 nichoirs supplémentaires • 2. Participer à la Transition Ecologique de toute la filière Golf, par un engagement humain national. • 3. Définir la raison d'être de l'entreprise
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action ainsi que le rapport de suivi sont suffisamment explicites.

II.1.2 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, **MÉRIGNIES GOLF**, atteint les résultats suivants :

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Mérignies Golf est une TPE, basée à Mérignies, dans le département du Nord, dont l'activité est la gestion d'un golf.

L'entreprise a obtenu le label Argent en 2019 au programme Golf et Biodiversité en lien avec la Fédération Française de Golf, le Museum d'Histoire Naturelle et le Groupement Ornithologique du Nord. Elle a réalisé antérieurement au plan d'action EEN de nombreuses actions en faveur de la biodiversité : plantations, nichoirs, tas de bois morts, zones de friches, gestion de l'eau d'arrosage, ...

Les pressions et impacts sur la biodiversité de Mérignies Golf sont :

- Le changement d'usage du lieu : modéré sur les anciens terrains agricoles (tonte régulière des espaces engazonnés / terrains précédemment cultivés), plus fort sur les espaces artificialisés.
- Pression sur la ressource en eau pour l'entretien
- Changement climatique par les émissions de gaz à effet de serre ;
- Les pollutions : produits phytosanitaires, déchets abandonnés par les golfeurs, ...
- Les espèces exotiques envahissantes.

Les qualités du plan d'action sont :

- La majorité des actions cœur de métier sont dédiées à la biodiversité et répondent à des facteurs de pression liés à la maîtrise des émissions de GES et à la limitation des pressions sur la biodiversité locale.
- La majorité des actions ont un plan de suivi et de gestion adapté, des procédures contraignantes, des indicateurs de suivi et un objectif chiffré.
- La majorité des actions peuvent avoir un impact positif direct sur la biodiversité en réduisant les impacts ou en développant des infrastructures favorables à la biodiversité.
- Le périmètre du plan d'action est cohérent et concerne l'ensemble du golf et les diverses activités qui y sont liées.
- Un processus d'évaluation et d'amélioration continue est mise en place.
- Les parties prenantes pertinentes, internes et externes, ont été impliquées dans le plan d'action.
- Les moyens humains, matériels et financiers du plan d'action sont quantifiés et adaptés aux actions au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise.
- L'entreprise a précisé des échéances atteignables pour toutes les actions.
- Le respect des engagements est suivi et certains objectifs ont même été dépassés.

Les principaux points d'amélioration pour atteindre l'exemplarité sont :

- Définir des indicateurs de suivi pour les actions 3 et 5 pour mesurer la réduction des émissions de GES.
- Fixez un objectif chiffré pour l'action 6 qui dépasse la réglementation en vigueur (Loi Labbé).
- Tenir informé l'ensemble des salariés du suivi du plan d'action.
- Renforcer l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre des actions.
- Mesurer les résultats sur la réduction des facteurs d'érosion suite à la réalisation des actions.

Pour consolider l'exemplarité, il est recommandé de :

- Renforcer l'ambition des actions 2 et 10 pour les aligner sur l'engagement global de l'entreprise
- Intégrer un objectif de zéro artificialisation nette pour les surfaces imperméabilisées et les projets d'extension.
- Expliciter la plus-value des actions 2, 3 et 6 par rapport à la réglementation en vigueur.
- Anticiper les sécheresses à venir en identifiant des plantes herbacées locales moins sensibles aux sols secs.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser la dépendance des activités du golf à la ressource en eau. Les espaces de stockage déjà présents et l'utilisation des eaux usées assurent une pérennité des activités. Etudier les leviers d'action en anticipation du changement climatique
- Par souci d'exemplarité, décliner les exigences sur l'ensemble des actions qui peuvent être renforcées (nouvelles filières de recyclage pour l'action 2, offre de seconde main, location etc. pour l'action 10...)
- Définir des objectifs pour l'action 6 qui est clé, et préciser en quoi ils vont au-delà de la réglementation
- Veiller à ce que chaque action ait des indicateurs de résultat sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion (actions 3 et 5 notamment)

III.1.2 Complément au plan d'action

- Concernant la gestion des espèces exotiques invasives, expérimenter des méthodes d'éradication/gestion (arrachage manuel, génie végétal, ...)
- Définir un objectif de zéro artificialisation nette pour les surfaces imperméabilisées (parking, bâtiments etc.) et les projets d'extension (nouveaux parcours)
- Définir un indicateur de suivi de la naturalité du golf et de continuité écologique avec les espaces extérieurs.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Se porter comme site pilote pour l'ensemble de la filière des golfs afin de transmettre les bonnes pratiques en termes de biodiversité
- Renforcer l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre des actions
- Mesurer les résultats sur la diminution des facteurs d'érosion suite à la réalisation des actions (par exemple, réduction des émissions de CO2 dues aux actions 3 et 4) et réaliser les inventaires biodiversités au début et à la l'issue des plans d'action pour déterminer leur impact

- Préciser si les moyens prévisionnels ont été qualitativement ou quantitativement mobilisés, ou s'ils ont été ajustés

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne la clarté et la complétude du plan d'action de l'entreprise qui lui permet de tendre vers l'exemplarité.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait indiquer et travailler sur la naturalité du golf et la gestion des continuités écologiques vis-à-vis des espaces extérieurs.